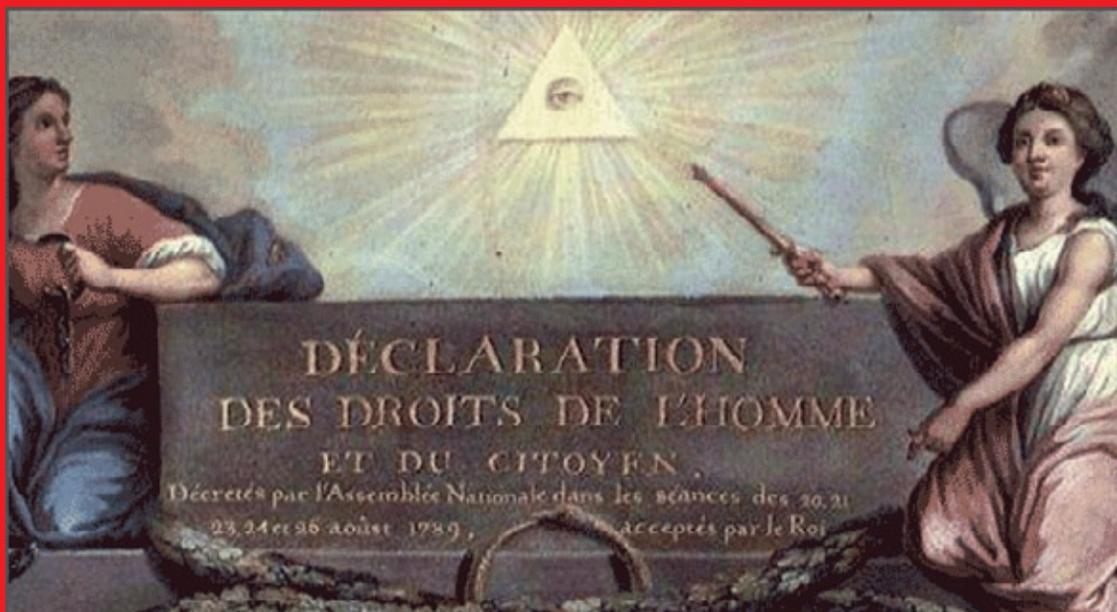


Histoire & Histoires... du 13^e

n° 7 et +



Le Droit Humain :
la franc-maçonnerie et le 13^e



été 2012 - 22 pages

Éditions Depeyrot

Numéro offert

HISTOIRE & HISTOIRES... du 13^e

est une revue trimestrielle publiée par les
Éditions DEPEYROT
10, rue Xaintrilles
75013 PARIS
tél.: 01 45 82 67 96
mail : thierrydepeyrot@wanadoo.fr
<http://www.13envues.fr>
<http://13envues.canalblog.com>

ADMINISTRATION

Directeur de publication /
Rédacteur en chef :
Thierry DEPEYROT
tél.: 01 45 82 67 96
mail : thierrydepeyrot@wanadoo.fr

Correction :

Jacqueline PARANT
tél.: 01 46 05 57 25

Conseillers artistiques :

Sylvie GERARDIN
Francis DOIGNON-TOURNIER

ABONNEMENTS

Éditions DEPEYROT
10, rue Xaintrilles
75013 PARIS
tél.: 01 45 82 67 96
mail : thierrydepeyrot@wanadoo.fr

FABRICATION

Maquettiste / Graphiste :
Thierry DEPEYROT
tél.: 01 45 82 67 96

IMPRESSION

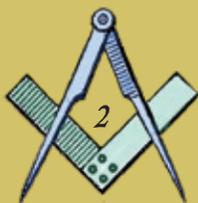
CHEVILLON IMPRIMEUR
26, bd Kennedy - B.P. 136
89101 SENS Cedex
tél.: 03 86 65 04 78
<http://www.chevillon-imprimeur.fr>

Dépôt légal à parution

Crédits photos & illustrations :
Sauf mention autre, toutes les cartes postales font
partie de la collection personnelle de T. Depeyrot.

Reproduction interdite. Tous droits réservés.
Ce numéro comporte un bulletin d'abonnement.
La revue n'est pas responsable des articles et
photos qui n'engagent que leurs auteurs.

ISSN : 1964-4329



Sommaire

13 Historique

Préface	3
Le Droit Humain : la franc-maçonnerie dans le 13 ^e	5

Divers

Articles déjà parus	4
Commande d'anciens numéros	19
Hommage à Gérard Conte	21

Préface



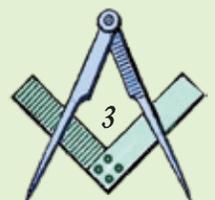
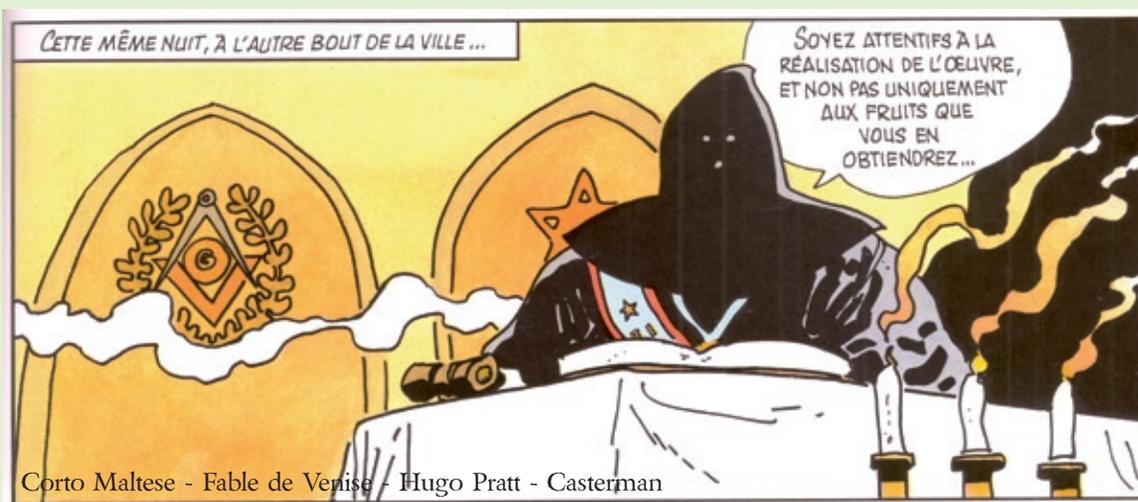
Thierry Depeyrot

La franc-maçonnerie... Jamais société humaine n'aura provoqué autant de fantômes, légendes, voire soupçons de la part d'un public trop souvent désinformé par une presse à sensation. C'est en me promenant récemment rue Jules Breton, admirant la magnifique façade en briques rouges du numéro 5, de style néo-égyptien, que je me suis souvenu que mon regretté oncle Alex avait été élevé, de son vivant, jusqu'au 33^e degré (le plus haut) du Rite Écossais Ancien et Accepté.

Membre d'une loge (la "40" comme il disait) du Droit Humain, ordre maçonnique mixte et international qui a élu domicile dans cette petite rue très discrète du 13^e arrondissement, mon oncle était très loin du portrait peu flatteur que certains magazines racoleurs tendent à broser des "Frères trois points" ou "Frères la gratouille", selon les expressions chères à François Mitterrand pour désigner les francs-maçons. Ancien enseignant, il a vécu toute sa vie en location, dans un logement HLM de Villiers-sur-Marne. Je peux témoigner que la franc-maçonnerie ne l'a pas enrichi. Ni lui, ni son entourage. Il a passé son existence à comprendre, accepter, aider son prochain et à travailler *au progrès de l'humanité* dans les temples maçonniques des rues Pinel et Jules Breton, entre autres.

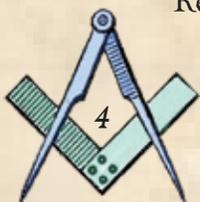
N'attendez donc pas dans ce numéro de révélation choc ni de scoop, le "marronnier" et les articles à sensation n'étant pas le but poursuivi par cette revue. J'ai juste eu envie d'adresser ce clin d'œil à mon oncle qui le lira, j'en suis sûr, du haut de son *Orient Éternel*. Ce numéro présente donc cette obédience maçonnique créée à la fin du XIX^e siècle par la journaliste et humaniste Maria Deraismes et le docteur Georges Martin, obédience fortement implantée dans notre arrondissement. Mon lien de parenté avec un ancien dignitaire de l'Ordre m'a permis d'entrer en contact avec Andrée Prat, historienne du Droit Humain, et d'obtenir l'autorisation de photographier l'intérieur du Grand Temple de la rue Jules Breton. Toutes ces opportunités m'offrent l'occasion rêvée de dédier ce numéro qui aurait pu être le "7 et +"...

... à Alex.



Articles déjà parus

<i>Sujet</i>	<i>N° de la revue</i>	<i>Pages</i>
Église Notre-Dame de la Gare	1	4 - 7
Place Jeanne d'Arc et ses rues	1	8 - 37
Histoire du 13 ^e arrondissement	1	43 - 46
La Gare, quelle gare ?	1	47
Le 13 ^e et Jeanne d'Arc	1	52 - 57
Le cabaret de Madame Grégoire	1 et 2	58 - 68 et 60 - 63
P'tite Gueule	1	73 - 88
La manufacture des Gobelins	2	4 - 12
Les Gobelins : une légende parmi d'autres	2	16 - 21
L'avenue des Gobelins	2	22 - 43
Nestor Burma dans le 13 ^e	2	45 - 57
Geneviève Vileroy raconte... son 13 ^e	2	65 - 77
Le boulevard de la Gare (Vincent-Auriol)	3	4 - 26
La raffinerie Say	3	30 - 36
Place de Rungis	3	38 - 41
Andrée Delbos raconte... son 13 ^e	3	47 - 59
Le puits artésien de la Butte-aux-Cailles	3	60 - 64
1860-1910 : les 150 ans du Grand Paris	4	4 - 10
La Mie de Pain	4	13 - 25
Léon Sénéchal raconte la Mie de Pain	4	27 - 28
Alain Demouzon	4	29
Paris coule-t-il ?	4	30 - 57
La rue de Tolbiac	4	65 - 81
La fromagerie Lasnier	4	84 - 88
La Butte-aux-Cailles	5	5 - 17
Barrie Walker, artiste-peintre du 13 ^e	5	19 - 31
Monsieur Lecoq - Émile Gaboriau	5	35 - 39
Le premier vol humain - Montgolfier	5	42 - 45
Les médecins de la Salpêtrière	5	53 - 64
Boulevard Auguste Blanqui	5	73 - 97
Rue et place Nationale	6	33 - 47
Gabrielle Courtois... une vie dans le 13 ^e	6	3 - 32
La Commune de Paris	7	5 - 36
Le boulevard de l'Hôpital de Victor Hugo	7	45 - 49
La place d'Italie	7	53 - 65
Le Droit Humain : la franc-maçonnerie et le 13 ^e	8	5 - 18
Rentrée des classes place Jeanne d'Arc	8	25 - 31
Les étangs et la rue de la Glacière	8	33 - 47
La Bièvre à Paris	9	5 - 36
Reportage à la cité Jeanne d'Arc	9	39 - 46



Le Droit Humain : la franc-maçonnerie et le 13^e

Andrée Prat est historienne et ancien professeur de lycée. Elle est responsable de la Commission de l'histoire du Droit Humain qui a été créée en 1997. En 1999, ce groupe de travail a imaginé les *Cahiers de la Commission de l'histoire*, rédigé le *Que sais-je* consacré à l'ordre maçonnique le Droit Humain en 2003, ainsi que le livre *Regards sur Maria Deraismes* en 2009.

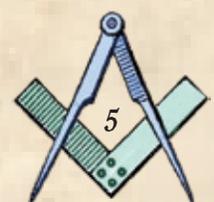
Pour *Histoire & Histoires... du 13^e*, cette historienne du Droit Humain nous livre un petit historique de la franc-maçonnerie et, tout particulièrement, de cet Ordre qui s'est implanté très tôt dans notre arrondissement.



Le 13^e arrondissement accueille, au 5 rue Jules Breton, le siège de l'Ordre Maçonnique Mixte International le Droit Humain et, au 9 rue Pinel, celui de sa Fédération française. Cela nous conduit tout naturellement à parler, même sommairement, de la franc-maçonnerie et de ce que représente en son sein le Droit Humain.



5, rue Jules Breton - siège de l'Ordre Mixte International le Droit Humain -
Photo T. Depeyrot - août 2011





Architecte au XIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, dans *L'Encyclopédie*, Lalande donne cette définition : "La franc-maçonnerie est une institution philanthropique qui s'efforce de réaliser un idéal de vie sociale. C'est un ordre ou une confrérie greffé sur les anciennes institutions ouvrières ou mystiques du Moyen Âge mais organisée au XVIII^e siècle dans un esprit large." En quelques lignes sont soulevées les questions sur les origines de la franc-maçonnerie et son évolution au XVIII^e siècle. Le *Siècle des Lumières* où la création, en 1717, de la Grande Loge de Londres est souvent présentée comme le début de la franc-maçonnerie, alors que l'on sait aujourd'hui que, dès le XVI^e siècle, il y a eu en Écosse des loges de francs-maçons.

La franc-maçonnerie est une société initiatique qui a adopté les symboles et les outils des «francs mestiers» du Moyen Âge auxquels étaient associées des croyances religieuses. Elle a puisé dans d'autres sources telles la Kabbale, la Chevalerie ou encore l'Hermétisme. Tous ces apports n'ont pas modifié l'idéal initial de liberté, égalité, fraternité. Des rituels règlent minutieusement chaque réunion appelée "Tenue" et servent à mettre le franc-maçon dans l'attitude permettant la transmission et le respect du message initial. Cette mise en condition n'entame en rien la liberté de chacun.



Maçons et tailleurs de pierre - Gravure de 1486.

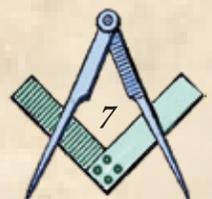




On reproche beaucoup à la franc-maçonnerie de pratiquer le secret car on a vu dans celui-ci le besoin de cacher quelque chose. Mais quoi ? On devient franc-maçon au cours d'une cérémonie d'initiation soigneusement réglée par le rituel. L'initiation est le jour où le profane commence une nouvelle route, celle qui lui permettra d'avancer vers la Connaissance et la Vérité. Ce qu'est le vécu de cette cérémonie est propre à chacun, ne peut se divulguer et demeure secret.

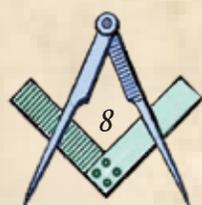
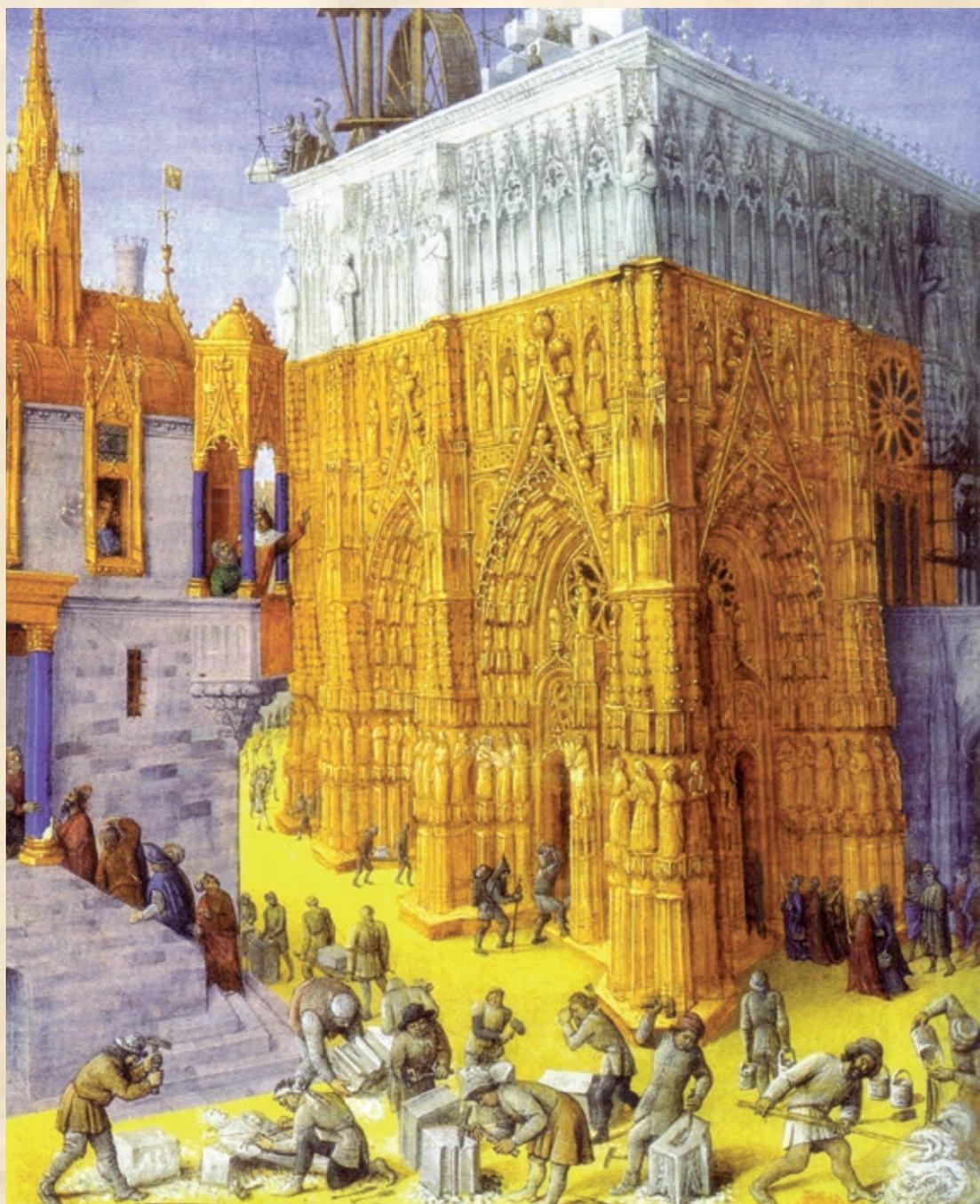


Tenue d'initiation d'un apprenti. Gravure anglaise, vers 1800.



Un franc-maçon n'est pas un être isolé. Il est membre d'une loge. Avec ses sœurs et ses frères, il essaie d'avancer vers la Vérité dont il sait qu'il ne l'atteindra jamais. Avec les autres francs-maçons il tente de « rassembler ce qui est épars ». Les réunions en loge sont des moments de réflexion, d'échanges qui se déroulent dans un lieu appelé Temple. Chacun doit apprendre à pratiquer le « *Connais-toi toi-même* » de Socrate. *Dans son Étude abrégée de la franc-maçonnerie mixte*, Georges Martin a écrit : « La franc-maçonnerie n'impose aucune limite à la recherche de la Vérité et c'est pour assurer cette liberté qu'elle exige de tous la plus grande tolérance. »

Pourquoi accomplir un tel effort ? Il ne s'agit pas d'égoïsme, mais de mettre chacun en condition afin de « poursuivre au dehors l'œuvre commencée dans le Temple » car la franc-maçonnerie veut contribuer au progrès moral et intellectuel de l'humanité. Le franc-maçon se veut avant tout un bâtisseur et veut élever le Temple idéal de l'humanité, symbolisé dans les rituels par le Temple de Salomon.



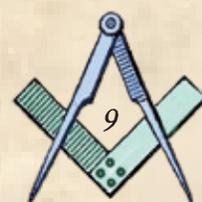
Le Temple de Jérusalem - Jean Fouquet - vers 1470.

La franc-maçonnerie s'est dotée au XVIII^e siècle de règles contenues dans les Constitutions d'Anderson de 1723 et 1738. Y sont énumérées les obligations essentielles et parmi celles-ci le respect de l'autorité politique, en l'occurrence à l'époque l'autorité du roi. Georges Martin écrit lui aussi : « Le franc-maçon doit obéissance aux lois de son pays. » On y ajoute la primauté de la raison dans la pensée. Anderson écrit à ce sujet : « Un franc-maçon ne sera jamais un athée stupide ni un libertin irréligieux. » Il montre ainsi que l'athéisme doit être raisonné. Il précise au sujet de la religion que les francs-maçons devront suivre une religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord. C'est l'idée de la religion naturelle qui se confond avec la morale que les francs-maçons de la deuxième moitié du XIX^e siècle ont exprimée dans l'idée de liberté absolue de conscience.

Des loges maçonniques ont existé en Écosse bien avant 1717, date de la création de la Grande Loge de Londres, mais c'est à partir du XVIII^e siècle que sont constituées les "Grandes Obédiences" que l'on peut regrouper aujourd'hui en deux catégories : les obédiences anglo-saxonnes - comme la Grande Loge Unie d'Angleterre - qui ont conservé l'obligation de la croyance en Dieu, et les obédiences qualifiées de latines - comme le Grand Orient de France ou la Grande Loge de France - qui ont remplacé Dieu par le *Grand Architecte de l'Univers* (en qui l'on peut voir Dieu ou tout autre principe créateur) et privilégié l'idée de laïcité.



Le Grand Architecte de l'Univers, d'après une miniature du XIII^e siècle.

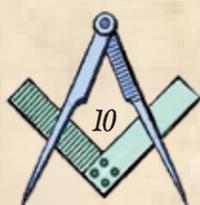


Le 4 avril 1893, la création de la première loge maçonnique mixte est un acte quasiment révolutionnaire car dans *Les Constitutions d'Anderson* on peut lire : "Ceux qui sont admis doivent être gens de bonne réputation, pleins d'honneur et de droiture, nés libres et d'un âge mûr et discret. Ils ne doivent être ni esclaves, ni femmes ni des hommes qui vivent sans morale ou d'une manière scandaleuse."

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les femmes n'ont pas été initiées francs-maçons comme les hommes. On a bien imaginé des loges particulières ou loges d'adoption où elles ont eu leur place, mais ces loges étaient le plus souvent « souchées » sur des loges masculines dont elles dépendaient. De plus, des rituels particuliers ont été imaginés pour ces loges. Cette «maçonnerie des dames» a été qualifiée de « maçonnerie galante ». On entrevoit comment était perçue la présence des femmes.



Des changements notables ont été effectués depuis le XVIII^e siècle où les Constitutions d'Anderson traitent dans le titre II « Du magistrat suprême » : "Un maçon est un paisible sujet des Puissance Civiles en quelque endroit qu'il réside ou travaille. Il ne trempe jamais dans les complots et conspirations contraires à la Paix et au bien d'une nation." Or, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, les francs-maçons français se sont engagés dans le combat visant à promouvoir la République. Une question est désormais posée : ont-ils mission de participer en tant que tels aux combats politiques ? La question divise les maçons mais nous savons qu'en 1905 la promulgation de la loi de Séparation des Églises et de l'État a été défendue et préparée dans les milieux maçonniques.

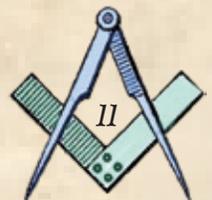


La non-admission des femmes en franc-maçonnerie s'est heurtée avec le temps à l'évolution de la société et des mentalités influencées par de nouveaux courants de pensée. Les idées lancées par la Révolution française de 1789 se sont insensiblement répandues et, en particulier, celle de l'égalité des êtres humains.

La société du XIX^e siècle est encore régie par le Code civil napoléonien et la place de l'homme est dominante. Un courant féministe se développe en Europe et aux USA. Il s'exprime de différentes façons : des réunions publiques, des journaux, des livres. Il se crée des associations pour la défense des droits des femmes, dont l'une a été présidée par Victor Schoelcher et par Victor Hugo. Des livres sont édités : *La Femme libre* de Léon Richer, *Ève contre Alexandre Dumas fils* de Maria Deraismes. Il faut également citer le journal *La Fronde* de Marguerite Durand. Des personnalités féminines attirent les regards : George Sand, Clémence Royer, Avril de Sainte-Croix, par exemple.



La maçonnerie ne pouvait ignorer ce courant de pensée. Entre 1860 et 1862, un franc-maçon, Pierre-Luc Riche-Gardon, a créé le Temple des familles où femmes et enfants étaient admis. C'est lui qui, dans *Le Journal de l'initié*, emploie l'expression « le Droit Humain », qui sera reprise par Georges Martin. L'expérience a été de courte durée mais au sein de certains ateliers du Grand Orient de France s'expriment des avis favorables à l'admission des femmes. Le vénérable de la loge « Mars et les Arts », le frère Léon Richer, invite en 1866 Maria Deraismes à faire une conférence au Grand Orient de France. En 1869, le frère Desmons (qui sera plus tard Grand Maître de cette obédience) suggère l'idée d'initier des femmes. D'autres loges expriment le même souhait : « La Clémentine amitié », « Le Travail », « L'école », « L'ère nouvelle ». Mais rien ne changeait réellement...





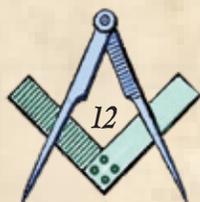
Maria Deraismes (1828-1894)

Or, en 1880, une révolte au sein du Suprême Conseil conduit à la naissance d'une nouvelle obédience : la Grande Loge Symbolique Écossaise. En son sein, une loge, "Les Libres Penseurs du Pecq", inscrit dans son règlement, le 21 mai 1881 : "En vue de l'émancipation des femmes et de la destruction des préjugés qui l'entravent, les femmes sont admises à l'initiation maçonnique dans la loge " Les Libres Penseurs du Pecq ". Le 14 janvier 1882, cette loge initie, avec le même rituel que pour un homme, une femme : Maria Deraismes.

Mais qui est Maria Deraismes ? Elle est née en 1828 à Paris, dans une famille de la bourgeoisie aisée. Son père, commissionnaire en marchandises, fait de l'import-export. Il lui donne une éducation rigoureuse et une solide instruction. Elle acquiert une vaste culture où se côtoient les philosophes des Lumières, les auteurs latins et grecs, la Bible et les Pères de l'Église. Elle a vingt ans lors de la révolution de 1848 et elle assiste à l'échec de la II^e République. Elle comprend qu'il faut agir. Elle fait des conférences où elle défend l'égalité des sexes et l'idée de République. Elle explique que pour s'installer durablement, une République a besoin de personnes instruites. Très vite, elle est connue en France et en Europe. Elle participe à des congrès internationaux sur la défense des droits des femmes. Elle souhaite que ces droits soient entérinés par des lois que seule une République peut donner. Pour se faire mieux entendre elle acquiert un journal, *Le Républicain de Seine-et-Oise*, où ses articles sont de vraies professions de foi ; c'est pour tout cela que Léon Richer l'a invitée à faire une conférence sur « La morale » au Grand Orient de France et le vénérable Alphonse Houbbron l'a initiée dans la loge « Les Libres Penseurs du Pecq ».

Tout aurait pu en rester là car, au lendemain du 14 janvier 1882, Maria Deraismes ne peut fréquenter aucune loge. On ignore sa qualité de franc-maçon. C'est grâce à l'intervention du docteur Georges Martin que la situation a évolué. Celui-ci est membre de la Grande Loge Symbolique Écossaise.

Il a assisté à la cérémonie du 14 janvier et il est féministe. C'est une personnalité politique connue : il a été conseiller général, sénateur et a combattu en Italie au côté de Garibaldi. Il va imaginer que l'on puisse créer une loge mixte à côté d'une loge masculine. Il est lui-même Vénérable de la loge « La Jérusalem Écossaise » et pense être capable de le faire. Il reçoit un refus et va brusquer le mouvement.



Georges Martin (1844-1916)



Frontispice du 5 rue Jules Breton - photo T. Depeyrot - août 2011

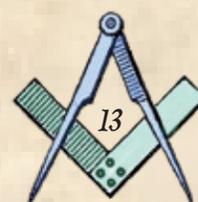
Il s'entend avec Maria Deraismes et, en 1892, il commence des réunions chez elle, 72 rue Cardinet (17^e). Il rassemble des femmes à qui il explique la maçonnerie, calme leur impatience. Ainsi, les 14 et 24 mars, puis le 1^{er} avril 1893, Maria Deraismes initie seize femmes, les élève aux deuxième et troisième degrés. Le 4 avril est installée la Grande Loge Symbolique Écossaise de France le Droit Humain. C'est la première loge mixte, noyau initial de ce qui va devenir en 1901 l'Ordre Maçonnique Mixte le Droit Humain.

La progression s'est faite par étapes. En 1899, la formation d'un Suprême Conseil a permis d'envisager une véritable obédience. Mais il restait au Droit Humain à consolider ses règles car, devenu international avec des loges en Angleterre, aux USA, en Italie, en Espagne et aux Indes, il lui fallait inventer une constitution particulière. Cela ne s'est pas fait sans difficulté : en 1913, le Droit Humain a connu une scission. En 1920, la réunion du premier Convent International a abouti au vote de la Constitution internationale qui, avec des amendements votés lors des Convents internationaux, régit encore l'obédience.

L'Ordre Maçonnique Mixte International le Droit Humain compte aujourd'hui 27 000 membres. Il est présent dans 53 pays et regroupe 20 fédérations, 11 juridictions et 25 loges pionnières. Les grands principes qui unissent ses membres sont la reconnaissance de l'égalité des êtres humains, la laïcité et l'absence de tout dogme. L'ensemble est dirigé par le Suprême Conseil présidé par le Grand Maître élu lors du Convent international. Si le Droit Humain a bien choisi de pratiquer le Rite Écossais Ancien et Accepté, les identités nationales sont respectées car on autorise d'autres rites là où les traditions l'exigent, notamment dans le monde anglo-saxon.



Faire vivre un Ordre Maçonnique International a présenté des difficultés certaines. L'utilisation de plusieurs langues a été nécessaire : aujourd'hui le français, l'anglais et l'espagnol.



Le Droit Humain : la franc-maçonnerie et le 13^e

Le Droit Humain a dû faire face à une difficulté : avoir un lieu fixe pour ses réunions et son siège officiel. Si aujourd'hui celui-ci se trouve au 5 rue Jules Breton (13^e), c'est par étapes que l'on est arrivé à cette situation. Entre 1893 et 1897, les réunions se sont tenues chez des membres du Droit Humain au 45 rue de Sèvres (7^e) et 33 rue Jacob (6^e), au siège de " La Libre Pensée ", 33 rue des Écouffes (4^e), 45 rue Rochechouart (18^e) et 5 rue de La Payenne (3^e) dans des locaux maçonniques.

Cette itinérance ne permettait pas de déclarer un siège officiel. Une solution a été trouvée en 1897 : Georges Martin crée la Société Immobilière le Droit Humain qui devient locataire d'un immeuble au 51 rue Cardinal Lemoine (5^e). Des aménagements sont entrepris pour installer un temple, des salles de réunion, un cabinet médical gratuit pour les femmes et un cabinet dentaire. Le bail est signé pour douze ans.

En 1908, alors que s'approche sa fin, Georges Martin déclare qu'il faut soit acheter soit construire un immeuble. Pour réaliser cela, il met en vente son hôtel particulier, 20 rue Vauquelin (5^e) et sa propriété de Lafarge dans le Loiret. Il achète alors un terrain rue Jules Breton et confie à l'architecte Langlois le soin de bâtir un immeuble de 345 mètres carrés sur deux étages. Sur les 270 000 francs que représente cette entreprise, 200 000 viennent de son apport personnel ; le reste vient des participations de sœurs et de frères. En 1914, il crée une nouvelle Société Immobilière, Le Droit Humain, avec parts d'intérêt et une durée de soixante quinze ans renouvelables. Il est prévu qu'en cas d'échec, le capital sera partagé entre les bureaux de bienfaisance des 5^e et 13^e arrondissements. Le 30 avril 1916, un inventaire est dressé.

Le Droit Humain est désormais dans ses murs. L'immeuble de la rue Jules Breton a connu depuis des aménagements, mais sa façade est restée la même, avec sa colonnade rappelant les temples antiques et tout particulièrement le Temple de Salomon. La devise du Rite Écossais Ancien Accepté, *Ordo ab chao*, est gravée dans la pierre. On lit également cette déclaration :

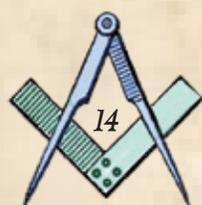
***DANS L'HUMANITÉ LA FEMME A LES MÊMES DEVOIRS QUE L'HOMME
ELLE DOIT AVOIR LES MÊMES DROITS DANS LA FAMILLE ET DANS LA SOCIÉTÉ***



Photo T. Depyrot - août 2011



Le 5 de la rue Jules Breton en construction - photo 1914



Le Droit Humain : la franc-maçonnerie et le 13^e

Le siège de l'Ordre Maçonique Mixte et International le Droit Humain et celui de sa Fédération française ont cohabité dans ces locaux jusqu'en 1978. La progression des deux associations a nécessité leur séparation. En 1978, la Fédération française s'est installée 49 boulevard de Port-Royal (13^e), face à l'hôpital du Val-de-Grâce, au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété.



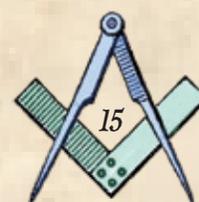
Plateau de Vénérable
Grand Temple, rue Jules Breton



Plateau d'Hospitalier
Grand Temple, rue Jules Breton



Plateau de Trésorier
Grand Temple, rue Jules Breton





Grand Temple du 5 rue Jules Breton
Photo T. Depeyrot - août 2011



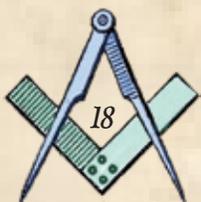
Grand Temple du 5 rue Jules Breton
Photo T. Depeyrot - août 2011



Timbre édité en 1993, à l'occasion du centenaire du Droit Humain.

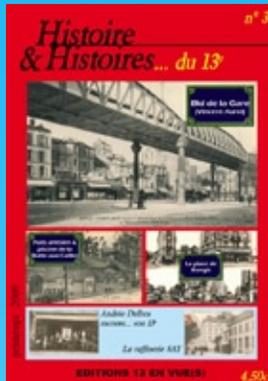
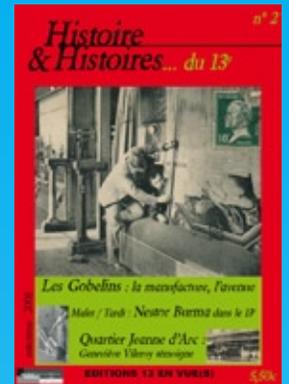
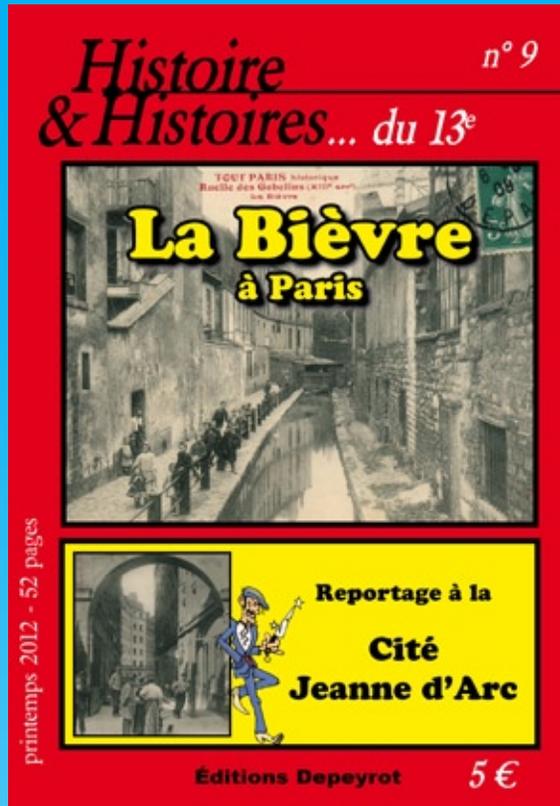
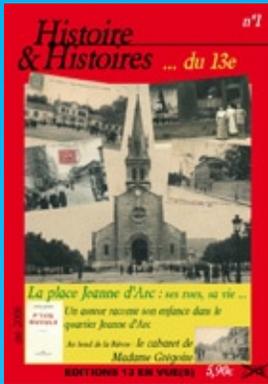
9 rue Pinel (13^e) - Siège de la Fédération Française du Droit Humain
Photo T. Depeyrot - août 2011

En 1999, une nouvelle migration est envisagée. L'achat d'un terrain 9 rue Pinel (13^e) permet dans un premier temps la construction de temples et de salles de réunions, puis, dans un second, celle d'un immeuble de cinq étages pour les bureaux. C'est là que depuis 2008 se trouvent le siège de la Fédération française et toute son administration.

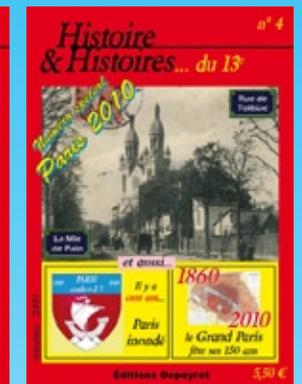
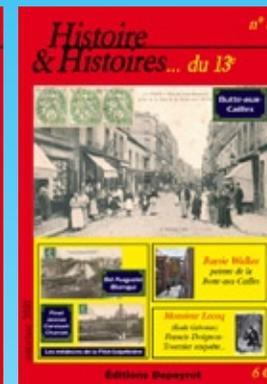
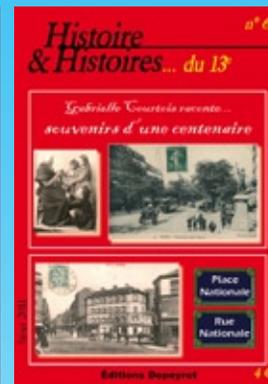
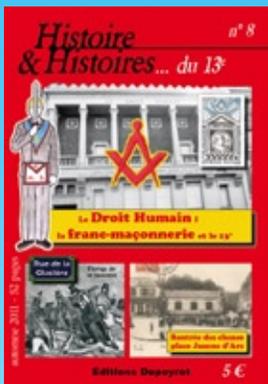


Andrée Prat

Devenez incollable sur l'histoire du 13^e arrondissement de Paris



numéro
Hors-Série
2.000 ex.
numérotés
et signés



Bon de commande à découper, photocopier ou reproduire sur papier libre

Nom - prénom : _____

Adresse : _____

e-mail : _____

Je commande les numéros : n°1 - 5,90 € n°2 - 5,50 € n°3 - 4,90 € la collection complète (9 numéros + HS) - 48 €
 n°4 - 5,50 € n°5 - 6,00 € n°6 - 4,00 €
 n°7 - 5,00 € n°8 - 5,00 € n°9 - 5,00 € n°HS - 8,00 €

+ frais de port : 1 numéro : 3 €
 2 numéros : 5 € 3 numéros et + : forfait de 7 € (port colissimo)

Règlement à adresser à : Éditions Depeyrot - 10, rue Xaintrilles - 75013 Paris - 01.45.82.67.96

<http://www.13envues.fr> - thierrydepeyrot@wanadoo.fr

BON DE COMMANDE



256 pages, nombreuses illustrations - 19 €

Voici un livre bien singulier dont le titre pourrait être : « Description subjective du plus essentiel des arrondissements parisiens » ou, moins redondant, « Mon 13^e arrondissement de Paris rien qu'à moi »...

Ce livre est en premier lieu une formidable invitation. Invitation au voyage et à la découverte, invitation au regard, invitation à la lecture et à la méditation. Pourtant, le pari est difficile. Décrire et raconter son lieu de vie n'est pas chose aisée. À la différence d'un récit de voyage ou d'un guide touristique, le regard du narrateur n'est ni vierge ni indifférent. L'auteur doit raconter ce qu'il ne voit plus depuis longtemps : son quotidien, son ordinaire. Il n'est pas donné à tout le monde d'être le touriste de sa propre vie...

Pour son cher « treizième », l'auteur est plutôt prosélyte et c'est tant mieux. Plus jamais les promeneurs étonnés que nous sommes ne regarderont cet arrondissement comme nous le faisons auparavant.

Didier Pignari

<https://sites.google.com/site/monparis13e/>

Bon de commande à découper, photocopier ou reproduire sur papier libre

Nom - prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

e-mail : _____

Souhaite commander ____ exemplaire(s) du livre *Mon 13^e, des fortifs aux tours* au prix de 19 €.

Je souhaite que le(s) livre(s) soi(en)t dédié(s) au nom de _____

Frais de port : 6 euros pour 1 exemplaire, puis 1 euro de plus par exemplaire supplémentaire.

(exemple, pour 5 exemplaires : 6 euros + (4 X 1 euro) = 10 euros)

IMPORTANT !!! si vous commandez également des revues, vous pouvez grouper les frais de port en ajoutant 1 euro par revue commandée.



Règlement à adresser à :

Éditions Depeyrot
10, rue Xaintrilles - 75013 Paris
(tél. : 01 45 82 67 96)

Hommage à Gérard Conte



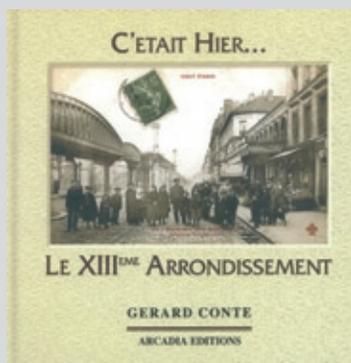
De gauche à droite, Marc Forestier, Gérard Conte, Nicole Maruani et Thierry Depeyrot lors d'une séance de dédicace à la librairie Maruani.
Photo T. Depeyrot - 2010

La revue *Histoire & Histoires du 13^e* présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Gérard Conte, véritable mémoire du 13^e arrondissement et grand amateur de jazz, disparu le 23 mai.

Gérard Conte, souvent cité dans nos colonnes, était, entre autres, l'auteur de *C'était hier... le XIII^e arrondissement* et *Éléments pour une histoire de la Commune dans le XIII^e arrondissement*. On ne compte plus ses participations à des ouvrages sur la Bièvre et autres conférences à la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13^e. Dans un tout autre registre, il avait participé à l'élaboration du *Dictionnaire du Jazz* (Robert Laffont).

Beaucoup d'élus du 13^e ont eu "affaire" à ce passionné d'histoire, très soucieux de la conservation de notre patrimoine historique et culturel, coriace, opiniâtre et acharné auquel nous devons également notre place Louis Armstrong.

Puisque c'est le thème de ce numéro exceptionnel et pour reprendre une expression chère aux franc-maçons en de telles circonstances, "*Gémissons, gémissons... mais espérons !*"



*C'ÉTAIT HIER...
LE XIII^e ARRONDISSEMENT*
(Gérard Conte - Arcadia Éditions - 2001)



*ÉLÉMENTS POUR UNE HISTOIRE DE LA
COMMUNE DANS LE XIII^e ARRONDISSEMENT*
(Gérard Conte - Éditions de la Butte-aux-Cailles - 1981)

Vous souhaitez suivre l'actualité de l'association
13 EN VUE(S) et de la revue

*Histoire
& Histoires... du 13^e*

Rendez-vous sur nos site et blog

<http://www.13envues.fr>

<http://13envues.canalblog.com>

